

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'USSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Préau, sous la présidence de Monsieur LIVET Bertrand, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 18/05/2024

Présents : M. LIVET Bertrand, M. VERNET Gérard, M. CHANAL Gabriel, Mme SAUVADET Marie-Hélène, M. BLIN Frédéric, M. BRIVES François, M. SOUQUE Bruno, M. VILLETTELLE David, Mme BOSSÉ Cécile

Absent : M. FONTANET Mickaël (procuration donnée à M. LIVET Bertrand)
Mme GILLARD Béatrice (procuration donnée à M. CHANAL Gabriel)

Mme BOSSÉ Cécile a été élue secrétaire

1/ Rénovation de l'éclairage public de la commune d'Usson

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le système d'éclairage du bourg d'Usson est obsolète. En effet le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) lui a fait savoir que la production du modèle d'ampoule utilisé avait cessé.

Aussi, il convient d'analyser sous un autre angle la proposition transmise précédemment par le TE63 de faire évoluer l'éclairage public vers un éclairage LED.

En effet, ces travaux ne doivent plus être considérés comme une simple évolution du système d'éclairage, mais bien comme une nécessité de changer un système obsolète.

Monsieur Julien BLEUZET, Chargé d'affaire Eclairage Public du TE63 et invité par Monsieur le Maire, a ainsi pu éclairer de ses lumières le Conseil municipal sur l'ensemble des enjeux techniques et économiques de ce projet.

Après concertation technique avec le TE63, celui-ci a établi un devis de travaux qui se monte à 100 000 € HT, soit un fonds de concours demandé à la commune de 50% du coût des travaux égal à 50 026,40 € H.T. (Eco-taxe comprise).

Ainsi, compte tenu de ces informations, le Conseil municipal acte la nécessité de procéder à la rénovation de l'éclairage public de la commune d'Usson et inscrit ce projet dans ses priorités budgétaires à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire procéder à la rénovation de l'éclairage public de la commune d'Usson et approuve le plan de financement suivant devisé par le TE63 :

- Participation du TE63 50 000 € H.T.,
 - Fonds de concours de la Commune 50 026,40 € H.T. (Eco-taxe comprise)
- SOIT UN MONTANT TOTAL DES TRAVAUX DE 100 026,40 € H.T.,

autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne conduite de ce projet et le mandate pour adresser une demande de subvention auprès du Conseil Régional

Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des aides accordées aux communes, tel l'Appel à Projet « Village Remarquable ».

2/ Frais école Parentignat 2023/2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'état de frais adressé par la commune de Parentignat concernant l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année 2023-2024, quatre enfants de la commune y étant scolarisés, il convient donc de verser la participation financière de 4 000 € correspondant aux frais de scolarité pour la période du 1er Septembre 2023 au 30 Juin 2024.

Où l'exposé du maire, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser M. le Maire à procéder au versement de cette participation de 4 000 € à la commune de Parentignat au titre de l'année scolaire 2023-2024.

3/ Adhésion à la prestation de secrétaire expérimenté.e itinérant.e du CDG 63

Monsieur le Maire entretient le Conseil municipal du fait que le poste permanent vacant de Secrétaire Général de Mairie de la commune n'est pas encore pourvu malgré les recherches en cours. Afin de palier à cette vacance, M. le Maire a fait appel à la prestation facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e & appui téléphonique au secrétariat de mairie » du CDG 63 pour un coût de 200 € la journée de 6 heures

Ainsi, Madame Muriel KOCH étant d'ores et déjà intervenue deux jours et il convient donc de régulariser la situation en adhérant à la prestation facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e & appui téléphonique au secrétariat de mairie » du CDG 63.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adhérer à la prestation facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e & appui téléphonique au secrétariat de mairie » du CDG 63 pour un montant de 200 € la journée de 6 heures, ainsi qu'à son service de permanence téléphonique pour un montant de 100 € par an.

4/ Adhésion à l'association Terres Romanes d'Auvergne

Monsieur le Maire indique avoir reçu en mairie d'Usson le 19 avril dernier Monsieur le Président de l'Association « Terres Romanes d'Auvergne » accompagné de deux membres de son bureau. Ceux-ci lui ont exposé les intérêts de cette association autant d'un point de vue des recherches scientifiques menées sur l'art roman que d'un point de vue de la promotion de l'art roman en Auvergne.

Ainsi, Monsieur le Président de l'Association « Terres Romanes d'Auvergne » propose à la commune d'Usson d'adhérer à l'Association « Terres Romanes d'Auvergne ». Le coût de l'adhésion 2024 pour la commune est 0,45 € par habitant.

Monsieur le Maire exprime auprès de Conseil municipal l'intérêt que pourrait avoir la commune à adhérer à cette association dans le cadre des travaux de conservation/restauration en cours sur l'église saint Maurice.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adhérer à l'Association « Terres Romanes d'Auvergne » et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires.

5/ Attribution d'une subvention complémentaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association du Coudert de Commandaire qui sollicite auprès de la municipalité une augmentation de 50 € de la subvention de fonctionnement accordée lors du vote du budget 2024 pour un montant de 100 €. En effet, les coûts d'essence et d'entretien du matériel nécessaires à la gestion de l'espace du Coudert de Commandaire, comprenant une partie sectionale et une partie communale, ne sont plus couverts par la subvention attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer à l'association du Coudert de Commandaire une subvention complémentaire de 50 € au titre de l'année 2024.

6/ Attribution d'aides et de subventions

Monsieur le Maire indique avoir une demande d'aide financière en provenance du lycée professionnel François Rabelais de Brassac-les-Mines qui recherche des fonds pour pouvoir financer le transport vers Paris des élèves de première en bac pro qui viennent de recevoir le titre de champion académique de la mini-entreprise à Aubière ce jeudi 23 mai, ce qui les qualifie pour la finale nationale au stade Charléty de Paris le jeudi 6 juin.

Leur action (les nichoirs à plumes) menée depuis septembre consiste en l'achat/revente de nichoirs au profit de la fondation « Le Pal Nature » avec un objectif de vendre 600 nichoirs au prix de 15 € et donc reverser la somme de 9000 € au profit de la sauvegarde et la protection des oiseaux de nos campagnes et de soutenir par la même occasion la LPO Auvergne.

Aujourd'hui ils sont à 40 % de leur objectif et il leur manque, pour la concrétisation de ce projet pédagogique, le financement d'un bus pour le transport de Brassac-les-Mines à Paris pour un montant de 2 500 €.

Face à cette impasse le lycée François Rabelais lance un appel à l'aide aux collectivités locales et entreprises afin de financer ce bus et permettre à ces élèves actifs et engagés de pouvoir aller chercher une qualification mondiale fin juin en Sicile (dès lors financé par des fonds européens).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer une aide financière de 200 € au lycée professionnel François Rabelais de Brassac-les-Mines en vue de contribuer au financement du transport sur Paris des élèves de première en bac pro participant au projet décrit ci-dessus.

7/ Demande complémentaire de fonds de concours API pour l'achat et la réhabilitation d'une grange patrimoniale sise sur les parcelles E115 et E114 (en indivision)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un fonds de concours de 5 355 € avait été sollicité auprès de l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre du projet d'achat et de réhabilitation d'une grange patrimoniale sise sur les parcelles E115 et E114 (en indivision).

Cette opération étant désormais finalisée, le plan définitif de financement s'établit comme ci-dessous :

Détail par postes de dépenses	HT*
Achat de la grange	8 805
Relevé géomètre	2 400
Panneau de chantier	49,30
Travaux de maçonnerie	77 012,50
Travaux de couverture zinguerie	37 529,82
TOTAL	125 796,62

Origine	HT*	%
Aides publiques		
Conseil départemental FIC	29 562	23,5 %
Conseil régional	62 898	50 %
Europe		
Autre : Agglo Pays d'Issoire	8 177	6,5 %
s/ total	100 637	80 %
Emprunts	25 159,62	20 %
Ressources propres		
TOTAL	125 796,62	100 %

Aussi pour cette opération, compte tenu du plan de financement définitif, la Commune d'Usson est en mesure de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire un fonds de concours complémentaire de 2 822 €, afin de porter celui-ci à hauteur de 8 177 € (plafond autorisé par le règlement en vigueur des fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, dans le cadre du projet d'achat et de réhabilitation d'une grange patrimoniale sise sur les parcelles E115 et E114 (en indivision), un fonds de concours complémentaire de 2 822 €, afin, compte tenu du plan de financement définitif de cette opération, de porter celui-ci à hauteur de 8 177 €.

Questions diverses

- En vue de mieux gérer les pertes d'eau du réseau et donc la ressource en eau, le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) souhaite mettre en place la télérelève des compteurs d'eau dans le cadre d'un accord de résilience contractualisé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne via l'installation de télé-capteurs en lieu et place des compteurs, la rénovation partielle du réseau existant et la réhabilitation de captages nécessaires à la continuité du service sur des secteurs tendus nécessitant un transport d'eau par camions citernes. Le coût total de l'opération estimée à 11 millions d'euros sera financé à hauteur de 4,3 millions d'euros par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par les usagers via une augmentation de l'abonnement de 12 € par an. Après échange la déléguée de la commune d'Usson se positionnera favorablement à cette proposition lors de la prochaine AG syndicale du SME.

- La planification des prochaines étapes des travaux de l'église (hors clocher) est envisagée comme ci-dessous :
 - o Mercredi 26 juin 2024 : RENDU dossier PRO-DCE maîtrise d'œuvre
 - o Vendredi 28 juin 2024 : Lancement de la consultation des entreprises – dépôt de l'Appel d'Offre en ligne par la mairie
 - o Vendredi 19 juillet 2024 : Retour des offres des entreprises avant midi
 - o Vendredi 26 juillet 2024 : Rendu du rapport d'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre
 - o Début août 2024 : Dépôt du dossier de demande de subventions sur travaux 2025 auprès de la DRAC
- Un apéritif avec les habitants d'Usson sera organisé le samedi 29 juin sur les remparts d'Usson avec pour thématique la restauration du clocher de l'église saint Maurice. Une inauguration sera prévue cet automne suite à la finalisation complète des travaux avec les partenaires financeurs de la commune.
- Mise en place du Planning de tenu du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024.
- Opération d'identification des biens sans maitre proposée par l'Agglo du Pays d'Issoire : le Conseil municipal est favorable pour engager la commune dans ce travail.

